Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 janvier à 18 heures 36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/01/2026 — Nombre de présents : 9
Nombre de conseillers en exercice : 12 — Nombre de votants : 10

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît et DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, SIMON Alexandra et TYLEK Thérèse
Pouvoir : SIMON Alexandra à GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.01.09 Audit énergétique de Melleco : choix du cabinet d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2024, deux audits énergétiques ont été réalisés pour la salle polyvalente et la mairie. Il était également prévu de réaliser un audit pour Melleco. Ces audits sont menés en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie. La commune a bénéficié de subventions pour ceux de la mairie et de la salle polyvalente. Elle pourra également bénéficier d'une subvention pour celui de Melleco (65% du montant HT). Le cahier des charges a été rédigé par l'Agence Locale de l'énergie et plusieurs bureaux d'études ont été consultés. Un seul a répondu positivement. Il s'agit de **Thalem Ingénérie**. Le coût est de **5 900,00 € HT**.

L'audit se déroulera en 3 phases :
- Etat des lieux
- Modélisation et simulation de l'existant
- Propositions d'améliorations

La candidature du cabinet a été transmis à l'ALE pour avis. Ce bureau d'études a déjà réalisé plusieurs audits sur le secteur de Fougères Agglomération et a également réalisé ceux de la mairie et de la salle polyvalente. Le coût est conforme aux prestations.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de Thalem Ingénérie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** la proposition pour un montant de **5 900,00 € HT**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_09-DE

Fait et délibéré en séance
Le 06/01/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

MAIRIE DE MELESSE
Ille et Vilaine

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État